

ÉPREUVE UNIQUE

Enseignement secondaire, 2^e cycle

Document d'information - Juin 2015 - Août 2015 - Janvier 2016

Histoire et éducation à la citoyenneté

4^e année du secondaire

087-404



© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2014

ISSN 1927-8462 (En ligne)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

Le présent document se trouve dans le site du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
1 STRUCTURE ET CONTENU.....	4
1.1 Sections de l'épreuve	5
1.2 Documents constituant l'épreuve	5
1.3 Questions à réponse courte	6
1.4 Question à réponse élaborée.....	7
1.5 Exigences de l'épreuve	7
1.6 Liens entre les objets d'évaluation de l'épreuve.....	7
2 CONDITIONS D'ADMINISTRATION	10
2.1 Dates de passation	10
2.2 Durée	10
2.3 Matériel non autorisé.....	10
2.4 Mesures d'adaptation des conditions de passation des épreuves ministérielles	10
3 MODALITÉS DE CORRECTION	11
3.1 Responsabilité de la correction	11
3.2 Outils d'évaluation.....	11
4 CONSTITUTION DU RÉSULTAT DISCIPLINAIRE ET CONDITION DE RÉUSSITE.....	11
5 PRÉCISIONS RELATIVES AUX MODALITÉS DE CORRECTION.....	11
5.1 Précisions relatives aux modalités de correction des questions à réponse courte	11
5.2 Précisions relatives aux modalités de correction de la question à réponse élaborée	12
ANNEXE	
GRILLE D'ÉVALUATION POUR LA QUESTION À RÉPONSE ÉLABORÉE	14

INTRODUCTION

Ce document d'information présente des renseignements concernant l'épreuve unique d'histoire et éducation à la citoyenneté destinée aux élèves de la quatrième année du secondaire. Cette épreuve unique permet d'évaluer les apprentissages associés aux critères d'évaluation *Utilisation appropriée de connaissances* et *Rigueur du raisonnement* à des fins de sanction des études. Cette année, des ajustements sont apportés aux précisions relatives aux modalités de correction. Ces précisions sont indiquées à la section 5 du présent document.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a la responsabilité de produire une épreuve unique pour les trois sessions d'examen, soit juin, août et janvier. Chaque épreuve est basée sur le Cadre d'évaluation des apprentissages, la Progression des apprentissages et le Programme de formation de l'école québécoise. L'information recueillie à la suite de la passation des épreuves des dernières années est aussi prise en compte¹.

De plus, le Ministère sollicite la collaboration du réseau scolaire en invitant des enseignantes et enseignants ainsi que des conseillères et conseillers pédagogiques représentant différents milieux à prendre part à l'élaboration et à la validation des épreuves.

1 STRUCTURE ET CONTENU

L'épreuve comporte deux types de questions : des questions à réponse courte et une question à réponse élaborée.

Cette épreuve compte 22 questions et aborde les quatre réalités sociales suivantes : *Population et peuplement*, *Économie et développement*, *Culture et mouvements de pensée* et *Pouvoir et pouvoirs*. Le tableau ci-dessous présente le nombre de questions et le total des points pour chaque type de question.

Répartition des questions et des points selon le type de question

TYPE DE QUESTION	NOMBRE DE QUESTIONS	TOTAL DES POINTS
Question à réponse courte	21	38
Question à réponse élaborée	1	12
TOTAL	22	50

1. Le document *Faits saillants* portant sur l'épreuve unique d'histoire et éducation à la citoyenneté de juin 2014 sera accessible au début de l'année 2015 sur le site sécurisé de la Direction de l'évaluation des apprentissages, en versions française et anglaise. Ce document a pour but de soutenir les enseignantes et enseignants dans la préparation des élèves à l'égard des apprentissages exigés par l'épreuve ministérielle.

1.1 Sections de l'épreuve

L'épreuve est divisée en quatre sections, chacune portant sur l'une des quatre réalités sociales mentionnées précédemment. Les réalités sociales ne sont pas présentées dans un ordre préétabli. Les trois premières sections comprennent les questions à réponse courte et la quatrième section comprend la question à réponse élaborée. Le tableau ci-dessous présente la répartition des questions et des points alloués entre les quatre sections de l'épreuve.

Répartition des questions et des points alloués entre les quatre sections de l'épreuve

TYPE DE QUESTION	NOMBRE DE QUESTIONS ET POINTS ALLOUÉS				TOTAL DES POINTS
	SECTION 1	SECTION 2	SECTION 3	SECTION 4	
Question à réponse courte	2 questions à 1 point 4 questions à 2 points 1 question à 3 points	2 questions à 1 point 5 questions à 2 points	2 questions à 1 point 4 questions à 2 points 1 question à 3 points		38
Question à réponse élaborée				1 question à 12 points	12
TOTAL	13 points (7 questions)	12 points (7 questions)	13 points (7 questions)	12 points (1 question)	50

1.2 Documents constituant l'épreuve

L'épreuve comprend les documents suivants :

- le Questionnaire;
- le Cahier de réponses détachable, inséré dans le Questionnaire;
- le feuillet Schéma et brouillon pour la question à réponse élaborée;
- le Dossier documentaire.

Le Dossier documentaire regroupe une dizaine de documents pour chaque réalité sociale. Il est composé de documents historiques (écrits ou figurés), de textes d'historiens (contemporains des événements ou actuels), de schémas, de tableaux, de cartes ou de lignes du temps.

1.3 Questions à réponse courte

Les 21 questions à réponse courte sont associées au critère d'évaluation *Utilisation appropriée de connaissances*. Elles nécessitent le recours à une ou des connaissances historiques et elles évaluent la réalisation d'opérations intellectuelles (voir les tableaux aux pages 8 et 9).

Le tableau ci-dessous fournit une description des opérations intellectuelles et indique le nombre de points qui leur sont alloués.

Description des opérations intellectuelles et points alloués

OPÉRATION INTELLECTUELLE	DESCRIPTION	NOMBRE DE POINTS
Établir des faits	<ul style="list-style-type: none">• Identifier des faits pertinents et exacts à partir de documents.	1
Situer dans le temps et dans l'espace	<ul style="list-style-type: none">• Ordonner chronologiquement des faits.• Situer un fait ou un ensemble de faits sur une ligne du temps.• Établir l'antériorité et la postériorité de faits.• Situer des territoires dans le temps.• Situer des éléments géographiques ou des faits ou des territoires dans l'espace.	1 ou 2
Établir des comparaisons	<ul style="list-style-type: none">• Dégager des similitudes ou des différences.• Dégager un point de convergence ou de divergence.	
Caractériser une réalité historique	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en évidence des particularités.	
Déterminer des facteurs explicatifs et des conséquences	<ul style="list-style-type: none">• Identifier des faits qui expliquent une réalité.• Identifier des faits qui découlent d'une réalité.	2
Déterminer des éléments de continuité et des changements	<ul style="list-style-type: none">• Identifier ce qui se maintient à travers le temps.• Mettre en évidence une transformation dans le temps.	
Mettre en relation des faits	<ul style="list-style-type: none">• Effectuer un rapprochement entre des faits.	
Établir des liens de causalité	<ul style="list-style-type: none">• Exprimer un enchaînement logique entre des facteurs explicatifs et des conséquences.	3

1.4 Question à réponse élaborée

La question à réponse élaborée est associée au critère d'évaluation *Rigueur du raisonnement*. Elle nécessite le recours à une ou des connaissances historiques et elle évalue la capacité de l'élève à fournir une explication mettant en évidence des transformations sociales, politiques, économiques, culturelles et territoriales survenues dans le passé (voir les tableaux aux pages 8 et 9). Cette question respecte l'angle d'entrée de la réalité sociale abordée.

1.5 Exigences de l'épreuve

L'épreuve unique exige de l'élève qu'elle ou il :

- maîtrise les connaissances historiques et les concepts nécessaires pour analyser les documents et répondre aux questions;
- analyse et utilise adéquatement des documents de diverses natures;
- réalise des opérations intellectuelles;
- élabore une explication mettant en évidence des transformations sociales, politiques, économiques, culturelles et territoriales survenues dans le passé.

1.6 Liens entre les objets d'évaluation de l'épreuve

Les tableaux des pages 8 et 9 établissent les liens entre les connaissances historiques, les opérations intellectuelles et l'explication mettant en évidence des transformations sociales, politiques, économiques, culturelles et territoriales survenues dans le passé. Les connaissances historiques sont présentées selon l'ordre et les termes utilisés dans la Progression des apprentissages en histoire et éducation à la citoyenneté de 4^e secondaire.

Ces tableaux affichent également, pour chacune des réalités sociales, le nombre de questions à réponse courte possibles par période historique. Cependant, pour l'une des quatre réalités sociales, les sept questions à réponse courte sont remplacées par la question à réponse élaborée.

Les connaissances historiques présentées dans les tableaux suivants sont précisées dans la Progression des apprentissages en histoire et éducation à la citoyenneté de 4^e secondaire. La réalisation des opérations intellectuelles et l'élaboration d'une explication mettant en évidence des transformations sociales, politiques, économiques, culturelles et territoriales survenues dans le passé nécessitent le recours à ces connaissances.

Réalisation des opérations intellectuelles			
Établir des faits Situer dans le temps et dans l'espace Caractériser une réalité historique	Établir des comparaisons Déterminer des facteurs explicatifs et des conséquences Déterminer des éléments de continuité et des changements		Mettre en relation des faits Établir des liens de causalité
Population et peuplement			
Premiers occupants (vers 1500)	Régime français (1608-1760)	Régime britannique (1760-1867)	Période contemporaine (1867 à nos jours)
<ul style="list-style-type: none"> • Démographie • Territoire <p style="text-align: center;">0 ou 1 question</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Démographie • Effets de la présence européenne sur les Amérindiens • Territoire français en Amérique du Nord <p style="text-align: center;">1 ou 2 questions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Démographie • Mouvements migratoires • Effets des mouvements migratoires • Population amérindienne <p style="text-align: center;">1 ou 2 questions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Démographie • Mouvements migratoires • Effets des mouvements migratoires • Villes et régions • Relations avec les Autochtones <p style="text-align: center;">2 ou 3 questions</p>
Économie et développement			
Premiers occupants (vers 1500)	Régime français (1608-1760)	Régime britannique (1760-1867)	Période contemporaine (1867 à nos jours)
<ul style="list-style-type: none"> • Réseaux d'échanges • Pêcheries européennes <p style="text-align: center;">0 ou 1 question</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de l'économie en Nouvelle-France • Économie des fourrures • Agriculture • Activité artisanale • Tentatives de diversification de l'économie <p style="text-align: center;">1 ou 2 questions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Économie des fourrures • Économie du bois • Agriculture • Effets de l'activité économique sur le développement des transports • Politiques économiques <p style="text-align: center;">1 ou 2 questions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation des ressources et ouverture de nouvelles régions • Développement industriel • Expansion urbaine • Contexte socioéconomique en milieu ouvrier • Cycles économiques • Politiques économiques <p style="text-align: center;">2 ou 3 questions</p>
Explication mettant en évidence des transformations sociales, politiques, économiques, culturelles et territoriales survenues dans le passé			

Réalisation des opérations intellectuelles

Établir des faits
Situer dans le temps et dans l'espace
Caractériser une réalité historique

Établir des comparaisons
Déterminer des facteurs explicatifs et des conséquences
Déterminer des éléments de continuité et des changements

Mettre en relation des faits
Établir des liens de causalité

Culture et mouvements de pensée

Premiers occupants (vers 1500)	Régime français (1608-1760)	Régime britannique (1760-1867)	Période contemporaine (1867 à nos jours)
<ul style="list-style-type: none"> • Spiritualité • Rapport à la nature • Communication et échanges 	<ul style="list-style-type: none"> • Absolutisme de droit divin • Catholicisme • Esprit d'indépendance et d'adaptation des <i>Canadiens</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Impérialisme • Libéralisme • Ultramontanisme • Anticléricalisme 	<ul style="list-style-type: none"> • Impérialisme • Capitalisme • Socialisme • Agriculturisme • Les nationalismes • Laïcisme • Coopératisme • Fascisme • Féminisme • Américanisme • Néolibéralisme • Autochtonisme
0 ou 1 question	1 ou 2 questions	1 ou 2 questions	2 ou 3 questions

Pouvoir et pouvoirs

	Régime français (1608-1760)	Régime britannique (1760-1867)	Période contemporaine (1867 à nos jours)
	<ul style="list-style-type: none"> • Relations de pouvoir entre les Amérindiens et les administrateurs de la colonie • Relations de pouvoir entre les administrateurs de la colonie et la métropole • Relations de pouvoir entre l'Église et l'État 	<ul style="list-style-type: none"> • Relations de pouvoir entre l'Église et l'État • Relations de pouvoir entre les marchands britanniques de la colonie et le Gouverneur • Relations de pouvoir entre la Chambre d'assemblée et le Gouverneur • Relations de pouvoir entre les Autochtones et les autorités britanniques 	<ul style="list-style-type: none"> • Relations de pouvoir entre l'Église et l'État • Relations de pouvoir entre les milieux financiers et l'État • Relations de pouvoir entre les Autochtones et l'État • Relations de pouvoir entre les mouvements syndicaux et l'État • Relations de pouvoir entre les mouvements féministes et l'État • Relations de pouvoir entre les médias et l'État • Relations de pouvoir entre les groupes linguistiques et l'État • Relations de pouvoir entre les mouvements nationalistes et l'État • Relations de pouvoir entre les mouvements environnementaux et l'État • Relations de pouvoir entre les mouvements de justice sociale et l'État • Relations de pouvoir fédérale-provinciales
	2 questions	2 questions	3 questions

Explication mettant en évidence des transformations sociales, politiques, économiques, culturelles et territoriales survenues dans le passé

2 CONDITIONS D'ADMINISTRATION

2.1 Dates de passation

L'épreuve de juin 2015 : le 15 juin, de 9 h à 12 h

L'épreuve d'août 2015 : date à venir²

L'épreuve de janvier 2016 : date à venir

2.2 Durée

La durée de cette épreuve inscrite à l'horaire officiel est de 3 heures. Selon le Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles, une période supplémentaire de 15 minutes doit être accordée, si nécessaire.

2.3 Matériel non autorisé

Aucun document de référence (atlas, dictionnaire, manuel scolaire, feuille de notes, cahier d'activités, etc.) n'est autorisé durant la passation de l'épreuve.

De plus, il est formellement interdit aux élèves d'avoir en leur possession tout appareil électronique (baladeur numérique, téléphone intelligent, etc.) qui permet de naviguer sur Internet, de traduire des textes, de créer ou d'enregistrer des données, ou de transmettre ou de recevoir de l'information et des communications. Un élève qui contrevient au règlement doit être expulsé de la salle d'examen et déclaré coupable de plagiat.

2.4 Mesures d'adaptation des conditions de passation des épreuves ministérielles

Pour faire la démonstration de leurs apprentissages, les élèves ayant des besoins particuliers peuvent avoir accès à des mesures d'adaptation des conditions de passation des épreuves ministérielles. Pour plus d'information au sujet de la mise en place de ces mesures, il faut consulter les documents mis à la disposition du milieu scolaire par la Direction de la sanction des études.

2. Les dates des épreuves des sessions d'août 2015 et de janvier 2016 seront indiquées dans le site Web du Ministère.

3 MODALITÉS DE CORRECTION

3.1 Responsabilité de la correction

La correction de cette épreuve relève des organismes scolaires et se fait à partir des modalités fournies par le Ministère dans le Guide de correction qui accompagne l'épreuve. Il est suggéré de former des comités de correction.

3.2 Outils d'évaluation

La correction des questions à réponse courte s'effectue à l'aide de la clé de correction fournie par le Ministère.

La correction de la question à réponse élaborée s'effectue à l'aide de la clé de correction et de la grille d'évaluation fournies par le Ministère. Cette grille d'évaluation a pour objet le critère *Rigueur du raisonnement*.

4 CONSTITUTION DU RÉSULTAT DISCIPLINAIRE ET CONDITION DE RÉUSSITE

En histoire et éducation à la citoyenneté, le résultat disciplinaire provient de la note-école (50 %) et du résultat de l'épreuve unique (50 %). L'épreuve compte pour 50 points au total. C'est ce résultat sur 50 points qui doit être transmis à la Direction de la sanction des études.

Le Cadre d'évaluation des apprentissages fournit les balises nécessaires afin de constituer les résultats des élèves, qui seront transmis à l'intérieur du bulletin unique. L'élève obtient les unités du programme si son résultat disciplinaire est d'au moins 60 %.

5 PRÉCISIONS RELATIVES AUX MODALITÉS DE CORRECTION

Cette année, des ajustements sont apportés aux précisions relatives aux modalités de correction de l'épreuve unique. Ces précisions, que l'on retrouve à la section 4 du Guide de correction de chacune des épreuves, sont présentées ci-dessous. La grille d'évaluation pour la question à réponse élaborée est présentée en annexe.

5.1 Précisions relatives aux modalités de correction des questions à réponse courte

Pour les questions qui demandent une réponse écrite

- La réponse de l'élève est **correcte** lorsqu'elle correspond à la réponse donnée dans la clé de correction, c'est-à-dire qu'elle respecte les points suivants :
 - Elle est complète;
- et**
- Elle présente des faits exacts;
- et**
- Elle est claire, formulée sans ambiguïté.

Note. – Une réponse qui respecte les exigences mentionnées ci-dessus, **mais** dont la formulation diffère de celle de la réponse donnée dans la clé de correction, constitue aussi une réponse correcte.

- La réponse de l'élève est **plus ou moins correcte** lorsqu'elle respecte le sens de la réponse donnée dans la clé de correction, **mais** qu'elle présente l'une des faiblesses suivantes :
 - Elle est incomplète;**ou**
 - Elle contient une inexactitude;**ou**
 - Elle est vague, formulée de manière ambiguë ou approximative.

Note. – Pour les questions à 1 point, l'élève obtient 0 point si sa réponse est plus ou moins correcte.

- La réponse de l'élève est **incorrecte** lorsqu'elle ne correspond pas à la réponse donnée dans la clé de correction.
- La correctrice ou le correcteur ne peut accepter une réponse qui se limite à la copie intégrale d'une partie d'un texte ou au titre d'un document tiré du Dossier documentaire. Par ailleurs, si l'élève répond correctement à la question en intégrant une partie d'un texte ou un titre à sa réponse, la correctrice ou le correcteur peut lui accorder des points.

5.2 Précisions relatives aux modalités de correction de la question à réponse élaborée

Pour l'élément observable « Indiquer les éléments de réponse »

- L'élément de réponse de l'élève est **correct** lorsqu'il correspond à celui donné dans la clé de correction, c'est-à-dire qu'il respecte les points suivants :
 - Il est complet;**et**
 - Il présente des faits exacts;**et**
 - Il est clair, formulé sans ambiguïté.

Note. – Un élément de réponse qui respecte les exigences mentionnées ci-dessus, **mais** dont la formulation diffère de celle de la réponse donnée dans la clé de correction, constitue aussi un élément de réponse correct.

- L'élément de réponse de l'élève est **plus ou moins correct** lorsqu'il respecte le sens de celui donné dans la clé de correction, **mais** qu'il présente l'une des faiblesses suivantes :
 - Il est incomplet;**ou**
 - Il contient une inexactitude;**ou**
 - Il est vague, formulé de manière ambiguë ou approximative.

- Lorsque l'élément de réponse est **incorrect** ou qu'il n'est **pas indiqué**, l'élève obtient 0 point sur 4. L'élément de réponse de l'élève est incorrect lorsqu'il ne correspond pas à celui donné dans la clé de correction.

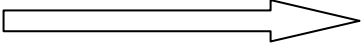
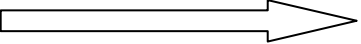
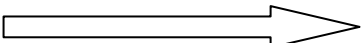
Pour l'élément observable « Appuyer les éléments de réponse par des faits »

- Les faits qui appuient les éléments de réponse, c'est-à-dire les illustrations ou les explications (selon ce qui est demandé dans les consignes), sont donnés dans la clé de correction.
- L'élément de réponse de l'élève est appuyé **de manière appropriée** lorsque les faits présentés l'illustrent ou l'expliquent avec justesse. Cette illustration ou cette explication correspond à celle donnée dans la clé de correction.
- L'élément de réponse de l'élève est appuyé **de manière plus ou moins appropriée** lorsque les faits présentés l'illustrent ou l'expliquent de manière incomplète ou vague ou lorsque les faits contiennent des inexactitudes. Cette illustration ou cette explication respecte **toutefois** le sens de celle donnée dans la clé de correction.
- L'élément de réponse de l'élève est appuyé **de manière inappropriée** lorsque les faits présentés ne l'illustrent pas ou ne l'expliquent pas. Cette illustration ou cette explication ne correspond pas à celle donnée dans la clé de correction.

ANNEXE

GRILLE D'ÉVALUATION POUR LA QUESTION À RÉPONSE ÉLABORÉE

Critère : *Rigueur du raisonnement*

	Indiquer les éléments de réponse	Appuyer les éléments de réponse par des faits	
Premier élément de réponse	L'élève indique l'élément de réponse	correctement. 2 points	/4
	plus ou moins correctement. 1 point	L'élève appuie l'élément de réponse de manière	
		appropriée. 2 points	
		plus ou moins appropriée. 1 point	
		inappropriée. 0 point	
	L'élève indique incorrectement ou n'indique pas l'élément de réponse. 0 point		
Deuxième élément de réponse	L'élève indique l'élément de réponse	correctement. 2 points	/4
	plus ou moins correctement. 1 point	L'élève appuie l'élément de réponse de manière	
		appropriée. 2 points	
		plus ou moins appropriée. 1 point	
		inappropriée. 0 point	
	L'élève indique incorrectement ou n'indique pas l'élément de réponse. 0 point		
Troisième élément de réponse	L'élève indique l'élément de réponse	correctement. 2 points	/4
	plus ou moins correctement. 1 point	L'élève appuie l'élément de réponse de manière	
		appropriée. 2 points	
		plus ou moins appropriée. 1 point	
		inappropriée. 0 point	
	L'élève indique incorrectement ou n'indique pas l'élément de réponse. 0 point		
Total			/12

